

dont on ignoroit le but , on en a supposé un qui étoit le plus odieux que l'on put se figurer. (f) Dès . là les Freres - Muets ont été regardés avec la même horreur que l'étoient autrefois ceux que la foudre avoit frappés ; & ce leur a été une autre occasion d'exercer leur patience & leur zèle pour la Confraternité.

Néanmoins , pour se disculper des crimes les plus affreux , & n'ayans à alléguer aucune bonne raison de leurs ridicules cérémonies , ils sont obligés aujourd'hui de publier eux - mêmes que le Dey (g) n'a interdit leurs Assemblées , que parce qu'il les croyoit capables de cabaler en faveur du Bey. C'est ainsi qu'ayant eu l'imprudence de vouloir mettre du mystère où il ne devoit point y en avoir , ils sont presque forcés , pour se laver du soupçon d'un crime digne du feu , de se rendre suspects d'un autre , qui est souvent puni par le lacet , quoique les personnes censées les en croient très - innocens.

On remarque par cette piece que les Francs-Maçons subsistent encore , quoiqu'ils ne s'assemblent plus , du moins dans les Villes.

VII. Nous nous en tiendrons à ces extraits , pour ne rien retrancher de ce qu'il y a à rapporter dans les articles suivans. L'Enigme va finir celui - ci. La Main & l'Almanach sont les mots des deux derniers.

(f) Le peché qui attira le feu du Ciel sur la Ville de Gomorrhe , & quelques autres Villes des environs.

(g) Le Souverain.